

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
chez M. HAVAS-LAFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Juillet 1879.

## Bulletin politique.

La Chambre discute le budget, qui, sous ses noms divers, atteint cette année 4 milliards 430 millions. Devant ce chiffre formidable, comment les républicains osent-ils prétendre que la République est le gouvernement économique par excellence ? Tous les ans le budget augmente, et pourtant nous sommes en République ! Les plaies les plus saignantes que la guerre nous avait faites sont pansées, et le moment serait venu de diminuer les impôts. Par exemple, l'Etat avait emprunté à la Banque un milliard et demi ; cette somme a été remboursée peu à peu, nos charges en sont-elles diminuées ?

Le budget de 1877, qui comprenait une annuité de 450 millions dus à la Banque, était de 2,663,000,000.

Le budget de 1880 s'élève à 2 milliards 747,000,000.

L'augmentation est donc de 84 millions, en y ajoutant 450 millions que nous avons cessé de payer à la Banque ; on voit que, depuis 1877, les dépenses ont augmenté de 234 millions.

Voilà comment la République fait des économies !

Nos dépenses vont-elles diminuer ? Le pays le désire, et M. Allain-Targé recommande de pratiquer la politique des dégrèvements. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, écrasés d'impôts, ne peuvent soutenir la concurrence avec l'étranger, et la théorie libre échangiste, chère aux républicains, leur interdit de mettre sur les produits étrangers des droits équivalents à ceux que paie le travail national. Aucune nation d'Europe n'est accablée de charges aussi lourdes. Puisque vous ne voulez pas faire payer l'étranger, diminuez les charges des Français, dégrevez les impôts. Oui ! dégrevez,

répond M. Allain-Targé, mais « le commerce, l'industrie, l'agriculture ont besoin de dépenses et de travaux publics. » Dégrever d'un côté, et dépenser de l'autre, tel est le programme. Le personnage comique du *Panache* n'est pas plus burlesque quand il dit : « Mon Dieu ! ce problème est bien simple : Demandez moins au contribuable et plus à l'impôt ! »

M. Allain-Targé est de cette force. Il dégreve les contribuables, mais il augmente l'impôt. Les grands travaux de M. de Freycinet coûteront de 6 à 7 milliards, soit 20 millions de plus par année. L'instruction primaire gratuite et obligatoire nous vaudra une augmentation de 50 millions ; la réforme du service militaire 12 millions ; la suppression du volontariat 14 millions ; l'augmentation des pensions civiles 1,200,000 francs ; la loi sur les pensions militaires encore plusieurs millions. Et la loi sur les sous-officiers, et l'augmentation des petits traitements ? combien cela nous vaudra-t-il de millions en sus ? M. Allain-Targé énumère toutes ces charges, il en passe quelques-unes sous silence. La loi Ferry, par exemple, n'obligera-t-elle pas l'Etat à des dépenses considérables pour le traitement des professeurs, l'entretien des élèves, la construction de nouveaux lycées ? Le gouvernement n'a-t-il pas proposé, pour faire face à ces frais, de vendre 200 millions de biens de l'Etat ?

Comment les républicains ont-ils l'audace de nous parler de dégrèvement ? On allégera quelques impôts, afin de pouvoir dire au moment des élections : Electeurs, nous avons dégrevé les huiles, les patentes ou le papier ! — Oui, mais le contribuable jettera un coup d'œil sur le billet du percepteur, et il verra que ces dégrèvements se traduisent, en réalité, par l'augmentation de sa cote.

M. Allain-Targé, pour boucher un trou, a proposé de convertir la rente 5 0/0 en 4 1/2. Ce genre de dégrèvement est tout ce que le génie de nos financiers a pu trouver de mieux ; mais payer une dette avec l'argent des rentiers, c'est toujours prendre de l'argent dans la poche des contribuables ; —

les rentiers eux aussi sont contribuables, — et les petits rentiers seraient à peu près seuls à subir les frais de l'opération, car les gros esquiveraient le dommage par quelque expédient.

M. Léon Say a déclaré la conversion inopportune, il n'a pas dit pourquoi. Cependant le conseil des ministres a décidé que la conversion n'aurait lieu ni cette année, ni l'année prochaine ; la raison en est simple. Les élections arriveront en 1884 et la Constitution est révisable ; or, il y a des millions de petits rentiers ; les plus beaux arguments, dit la *Presse*, toucheraient peu l'électeur atteint dans ses rentes, et son bulletin de vote deviendrait une arme de vengeance.

« Il ne faut pas chercher de l'argent dans les poches des rentiers, il faut en trouver dans les économies. » La *Presse* raisonne bien, elle n'oublie qu'une chose : le budget est aux mains des républicains et ils en vivent. Donc, il n'y aura pas d'économies. Raison pratique, claire et limpide.

## Chronique générale.

On lit dans l'Agence Havas :

« Plusieurs journaux ont donné comme provenant de source officielle des renseignements sur les récoltes et sur l'importance du déficit à combler pour nos approvisionnements en blé.

« Aucune appréciation de ce genre n'a été faite dans le sein du conseil des ministres, et l'on ne saurait trop recommander au public de se tenir en garde contre des bruits de nature à l'induire en erreur. »

Nous avons le devoir de faire ressortir tout ce qu'il y a d'incomplet et d'insuffisant dans le fond comme dans la forme de cette communication, faite par l'entremise d'une agence plus ou moins officieuse.

Le gouvernement, en pareille matière, ne peut pas se borner à des énonciations vagues, qui ne précisent, n'affirment, ni n'infirmen rien. Si, comme le prétend la note *Havas*,

aucune appréciation sur l'importance du déficit à prévoir dans la récolte n'a été faite dans le sein du conseil des ministres, on a le droit de s'en étonner et de s'en plaindre.

Ce serait commettre un acte des plus coupables que de laisser plus longtemps le public dans l'incertitude et dans l'ignorance sur une question aussi grave, alors surtout que, dans le monde des affaires, il est généralement admis comme exact que le déficit à prévoir est de 500 à 600 millions et que déjà dans les compagnies d'assurances on prépare le renouvellement des polices pour l'Amérique.

Il y a pour le gouvernement obligation stricte de fournir des renseignements officiels : avant de consacrer son temps et ses efforts à nous délivrer des Jésuites, qui n'en peuvent mais, il devrait bien les employer à nous préserver de la famine. Il n'y a pas là d'opportunisme qui tienne. C'est la vérité qu'il nous faut.

Une fois n'est pas coutume.

\*\*

Le *Figaro* a publié le renseignement suivant que lui envoyait M. Vitu, son correspondant aux funérailles du prince Louis-Napoléon Bonaparte :

« Un dernier mot sur ce qui s'est passé hors de l'église :

« La reine d'Angleterre, en quittant la tribune du parc, s'était rendue de nouveau chez l'Impératrice.

« A la suite de cette entrevue, l'Impératrice a fait dire au prince Napoléon et à la princesse Mathilde qu'elle serait heureuse de les recevoir.

« La princesse Mathilde est arrivée la première. Mais l'Impératrice accablée venait de prendre le lit, et son entrevue avec le prince Napoléon s'est trouvée forcément ajournée.

« Le prince Napoléon a quitté Londres ce soir par Victoria-Station, rentrant en France sans avoir vu l'Impératrice. »

D'après une dépêche de Londres, il résulterait que le prince Napoléon-Jérôme a dis-

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES

## SOUVENIRS DE JEAN LE TYPOGRAPHE

Autobiographie.

(Suite.)

A la suite de ce tumultueux remue-ménage, on mangea la soupe (quelle soupe, ô mon Dieu !) et l'on alla se coucher, non sans explications sur ce qui me concernait et sur ce qu'il y avait à faire de ma personne. Me renvoyer à ma famille, on n'y pouvait songer : il n'y avait entre la Vieux-Mare et la ville nulle autre communication que le voyage hebdomadaire de Labordette. Il fallait donc que l'on me gardât huit jours. Seulement, il fut convenu que, dès le lendemain matin, on écrirait à mon père pour le prévenir de mon escapade.

Ces résolutions prises, on m'envoya coucher avec le gars.

Mais le gars couchait à l'écurie, dans une cage suspendue au-dessus des chevaux. Quel dortoir ! Et puis, coucher avec le gars m'effrayait ; pourtant, je vis, l'ayant bien observé, que malgré la lourdeur

de son allure et malgré sa grosse voix, surtout avec les animaux, il n'avait à mon endroit rien d'effrayant ; il montra, au contraire, quelque complaisance à me mettre au courant des choses. Il me fit grimper à la cage, m'y fit coucher le premier, et n'éteignit la lanterne qu'après s'être assuré que tout allait bien. A peine était-il couché près de moi que je l'entendis ronfler ; combien j'étais loin de l'imiter !... Les yeux tout grands ouverts, j'essayais, mais en vain, d'apercevoir quelque chose dans ces ténèbres inexorables. En revanche, que de bruits effrayants ! Les chevaux se battirent. Je crus que de leurs ruades ils pouvaient nous atteindre. Il y eut pis encore : les hurlements des chats-huants. Ah ! l'épouvantable insomnie !...

Le jour commençait à poindre. Le gars s'habilla, descendit de son perchoir, donna du foin aux chevaux, les étrilla, les sortit de l'écurie et s'en alla.

J'étais donc seul maintenant dans cette vaste et sombre écurie ! Seul ! oh ! que non pas. Je ne tardai pas de voir par centaines voler les chauves-souris ; elles rentraient du dehors et se faufilaient entre les solives ; plusieurs me rasèrent les yeux de leurs ailes immondes. Ce fut ensuite des rats, puis un gros animal inconnu que j'ai su depuis être un putois.

Finalement, il fallut se lever, car l'appétit venait. Je m'habillai comme je pus, emboîté dans ma cage ; mais impossible de retrouver mes souliers. J'avais

dû les laisser choir dans la litière des chevaux ; mais la litière était devenue fumier : c'est là qu'en effet je retrouvai ma chaussure ; encore me fallut-il, pour la retrouver, marcher avec mes bas dans tout ce gâchis. J'arrivai bien propre devant M<sup>me</sup> Labordette ! Heureusement, la brave femme n'y prit nulle attention. Je dois dire tout de suite, pour n'y plus revenir, que dans les huit jours que je passai chez elle, elle ne s'occupa de moi que pour me donner à manger ; les mains, les pieds, la figure, les cheveux, les habits, tout cela devint ce qu'il put.

Mais comment se passèrent ces huit jours ? On me fit bel et bien travailler : j'aidais le gars à vider l'écurie et l'étable ; je charriais l'eau, le fourrage ; j'aidai un jour à vanner l'avoine, un autre jour à battre le beurre ; je portais au gars la collation dans les champs.

Ce fut une vraie semaine de travaux forcés, châtiement dû à ma faute, je le sentais bien. J'oublie de dire que toute la semaine il plut. Le gars, pour aller aux champs, avait aux pieds des galoches comme tout le personnel de la ferme ; mais que devinrent mes souliers de ville dans la terre nouvellement labourée ? que devinrent mes vêtements mouillés et resséchés dix fois, couverts de boue un jour, et l'autre de poussière, sans que jamais la brosse atténuaît la saoulerie ? Je fus pris moi-même d'un superbe rhume de cerveau, et j'étais sans mouchoir !

Avec tout cela, je n'avais rien vu encore du pays que la maison en terre de Labordette, son champ, qui ne me paraissait que boue ; et puis l'écurie, l'étable, la porcherie, qui n'étaient que fumier.

Le soir du sixième jour était arrivé sans que j'en susse rien, et je me disposais à coucher encore dans la cage avec le gars, lorsque Labordette me dit : « Petit, en route ! » et nous voici de nouveau dans la carriole. Le soleil venait de se lever quand nous arrivâmes à l'Image Saint-Christophe ; mon père, ma mère, mes frères, mes sœurs, le vieil ami Cardot, le cher typographe, et tout le personnel de Saint-Christophe, et tous les voisins attendaient devant l'auberge le retour du fugitif. Ce fut un cri de joie quand on aperçut de loin la voiture de maître Labordette ; mais ce fut un cri d'horreur quand on m'aperçut moi-même, cri d'horreur qui bien vite se changea en éclats de rire, lesquels éclats de rire gagnèrent, je crois, tout le quartier.

Ma mère, sans rien dire, me prit par la main, me fit monter dans sa chambre, et me plaça devant une glace. Peu s'en fallut que moi-même je ne me méconnusse.

Vint le quart d'heure du nettoyage ; besogne difficile. On en vint à bout toutefois, le savon aidant et la patience.

Cette mésaventure ne me fit pas perdre le goût de la géographie, mais elle me fit perdre tout à fait le goût des voyages. La vue seule d'une charrette

cuté avec sa sœur la princesse Mathilde la question d'une visite à l'Impératrice, et qu'il serait parti sans répondre au désir exprimé par l'Impératrice.

Le jour même où avaient lieu les obsèques du Prince impérial, une messe était célébrée à Paris, à l'église de la Madeleine. Dans l'assistance on remarquait M. le maréchal de Mac-Mahon, accompagné du général Broye.

#### LA REVUE DU 13 JUILLET.

Malgré le temps pluvieux, une foule considérable assistait à la revue passée à Longchamps par le général baron Aymard, gouverneur de Paris.

Les tribunes étaient absolument pleines. Le Président de la République est arrivé à 2 heures, ayant dans sa voiture le ministre de la guerre, le ministre de la marine et le général Pittié, commandant sa maison militaire.

Dans les autres voitures de l'escorte se trouvaient toutes les personnes faisant partie de sa maison civile et militaire. Deux escadrons de cuirassiers faisaient le service. A chaque portière de la voiture présidentielle marchait un officier de la maison militaire.

A l'apparition de M. Grévy, les tambours ont battu aux champs. Une salve de 24 coups de canon a été tirée et les musiques ont immédiatement joué la *Marseillaise*.

La tribune présidentielle était pleine de sénateurs et de députés parés de leurs insignes. Les troupes faisaient face à cette tribune.

A deux heures et quelques minutes, le général Aymard a passé en revue toutes les divisions, puis le défilé a commencé.

Le défilé se fait l'arme sur l'épaule gauche, les guides à gauche se dirigent sur les mâts spéciaux. Tous les officiers tournent tête à gauche en saluant de l'épée au moment de leur passage devant le Président de la République. Les tambours et les musiques défilent en tête de chaque régiment sans s'arrêter, sauf la musique du 1<sup>er</sup> régiment de chaque brigade qui fait défilier la brigade tout entière.

La musique de la garde républicaine est placée devant les tribunes pour la faire défilé, ainsi que la brigade de la Seine. Chaque régiment comprend trois bataillons; les 4<sup>es</sup> bataillons ne figurent pas à la revue.

Après l'état-major général commandé par le général des Plas, vient le général Hanrion, commandant l'Ecole de Saint-Cyr.

Puis, dans l'ordre suivant: la brigade de la Seine, la garde républicaine, les sapeurs-pompiers, le 25<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, la brigade de Seine-et-Oise, la gendarmerie mobile, le 1<sup>er</sup> régiment du génie, le 20<sup>e</sup> escadron du train.

La 3<sup>e</sup> division: 82<sup>e</sup>, 85<sup>e</sup>, 113<sup>e</sup> et 131<sup>e</sup> de ligne.

La 8<sup>e</sup> division: 124<sup>e</sup>, 130<sup>e</sup>, 145<sup>e</sup> et 117<sup>e</sup> de ligne.

La 6<sup>e</sup> division: 24<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 119<sup>e</sup> de ligne.

me faisait frémir, et jamais plus je ne remis le pied à l'auberge les jours de marché, dans la crainte d'y rencontrer Labordette. D'ailleurs, je commençais à grandir. J'allais à l'école plus assidûment, et j'aidais quelquefois à porter le pain, et puis je passais une partie de mon temps (le dimanche surtout) avec notre voisin le typographe. Nous nous promenions ensemble, mais à la condition de ne jamais dépasser les barrières d'octroi; la campagne, aperçue même de loin, m'épouvantait.

J'avais aimé de tout temps la lecture, mais il s'y joignit, vers quinze ans, la passion du théâtre. Il y avait heureusement dans notre ville une assez bonne troupe, et l'on y jouait encore, en ce temps-là, quelques-uns de nos chefs-d'œuvre classiques. Les acteurs en renom y venaient quelquefois, et je pus entendre Rachet, M<sup>lle</sup> Georges, Samson, Monrose, etc.

J'apprenais dans Molière ou Corneille des rôles tout entiers, et je les récitais, je les jouais, n'ayant que moi-même pour spectateur, mais spectateur plein d'enthousiasme.

Cela me donna le goût des vers, et je ne tardai pas d'en faire; heureusement ils ne furent connus que de moi et de mon ami Cardot, qui eut la bonne foi de les trouver mauvais, en quoi il me rendit un grand service.

(A suivre.)

L'artillerie défile au trot par batterie, lorsque le dernier régiment d'infanterie est déjà à quelque distance et fait un mouvement tournant de gauche à droite pour suivre l'infanterie.

La cavalerie s'est rendue en ligne droite de ses emplacements devant les tribunes. Elle défile par escadrons. Aucun incident à signaler.

### Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient de décider, afin de remédier, en cas de mobilisation, au déficit notable des caporaux qui existe dans certains corps d'infanterie, que, pour compléter l'instruction du 16 mai 1879, relative à l'inspection générale des corps d'infanterie, « les corps auxquels les disponibles et les réservistes sont affectés établiront à leur tour, à l'aide de livrets matricules, et tiendront au courant une liste des disponibles et réservistes candidats au grade de caporal de réserve, de manière à être constamment en mesure d'assurer la constitution du cadre des caporaux en temps de guerre. »

Cette mesure sera appliquée, pour la première fois, lors du renvoi dans leurs foyers des hommes appartenant à la classe de 1874.

Il est question d'expérimenter des appareils de télégraphe optiques pendant les grandes manœuvres d'automne. On considère généralement ce système de communication comme beaucoup plus avantageux à la cavalerie, dans ses mouvements rapides, que les lignes de télégraphie électrique. L'installation de ces dernières demande un temps assez considérable, tandis que celle des appareils optiques se fait très-facilement et très-prompement.

On vient de mettre en essai, dans plusieurs régiments de cavalerie du gouvernement militaire de Paris, notamment dans le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, des sabres moins longs et moins lourds que le modèle actuellement en service.

#### Société de tir du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Tours.

La Société de tir du 70<sup>e</sup> régiment territorial qui commence à fonctionner à Tours donne déjà d'excellents résultats; le pour 100 du cinquième tir qui a eu lieu à 300 mètres, le 22 juin, avec les armes et la cible réglementaires, a été de plus de 49.

La Société de tir du 70<sup>e</sup> territorial admet parmi ses membres tous les hommes faisant partie de la disponibilité et de la réserve de l'armée territoriale et de sa réserve et domiciliés dans la 9<sup>e</sup> région du corps d'armée.

Encouragée par les hautes autorités militaires, elle fonctionne sous la présidence honoraire de M. le colonel Cluzel, du 70<sup>e</sup> territorial. M. le commandant de Pronleroy, du 3<sup>e</sup> bataillon, en est le président; les fonctions d'officiers de tir sont remplies par MM. Carré de Navas, capitaine, et Courville, sous-lieutenant; MM. les capitaines Vasse du Saussay et Bruzon sont chargés de l'administration. (Armée territoriale.)

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Les prétendues réjouissances publiques qui nous ont été offertes à l'occasion du concours agricole continuent à égayer la population. Bien des détails piquants volent de bouche en bouche, et l'on constate que personne ne veut accepter la responsabilité du fiasco: organisateurs, directeurs, inspecteurs, employés, chacun se renvoie la balle.

L'organe de la municipalité n'a pas vu les choses du même oeil: d'après lui, tout a été pour le mieux, et la journée doit tourner à la plus grande gloire de nos délégués et de la commission du Comice.

Eh bien, ils l'acquerraient à bon marché!

M. Demangeat, sous-préfet de Saumur, a pris la parole. Il a longuement félicité les agriculteurs des succès qu'ils ont obtenus, les a encouragés à persévérer dans leurs la-

beurs, pour ne pas se laisser dépasser par d'autres qui pourraient surgir plus industrieux; puis il a terminé par le petit assainissement républicain que voici:

« Le régime républicain est un régime qui rend solidaires toutes les individualités. Il faut donc, pour que les affaires atteignent leur plus haut développement que l'accord existe entre tous ceux qui sont intéressés à ce qu'elles se fassent bien. C'est pour cela messieurs, que je fais appel à la bonne volonté de tous, en les priant de s'affranchir, dans leur intérêt propre, dans l'intérêt de l'arrondissement, de certaines influences néfastes (?) qui voudraient contre tout bon sens patriotique, vous entraîner dans une voie hostile au gouvernement que la France s'est librement donné. »

Quelles sont ces influences néfastes? C'est bien vague.

M. Bury, nouveau président du Comice, se lève à son tour; il n'a jamais vu dans notre arrondissement « un concours aussi nombreux et aussi bien choisi de machines et d'instruments destinés à l'agriculture. »

M. le président termine en exprimant une crainte et un désir.

Ce qu'il craint, « c'est qu'avec le nombre toujours croissant des usines industrielles, il n'arrive un moment où l'on vienne à employer, pour la construction des instruments aratoires, plus de bras qu'il n'en restera dans les campagnes pour les faire marcher et s'en servir pour abréger la durée des travaux des champs si rudes et si pénibles. »

Ce dernier point a besoin de quelque développement.

Ses désirs sont plus clairs; qu'on en juge:

« Ce que je désire, dit-il, c'est de voir figurer dans le concours, dans les expositions, à côté de ces grandes et puissantes machines, qui ne peuvent trouver leur emploi que dans des exploitations immenses, des instruments plus légers, d'un prix moins élevé, destinés à la petite culture, si laborieuse, si digne d'intérêt, qui existe dans nos pays et particulièrement dans l'arrondissement de Saumur. On pourrait les appeler les instruments agricoles de la démocratie. Appliquez-vous, Messieurs les industriels, à résoudre ce problème, et quand vous y serez parvenus, vous aurez rendu un immense service au peuple, et vous aurez encore une fois bien mérité de la Patrie!... »

C'est très-bien trouvé, les instruments agricoles de la démocratie! Voilà une dénomination qui vaudra quelque palme à son inventeur.

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante:

« Saumur, le 13 juillet 1879.

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

« Dans votre numéro du 11 juillet, vous touchez un mot d'un scandale qui s'est produit dans votre ville. Ne semblerait-il pas à propos de préciser les faits, et voudriez-vous bien m'ouvrir vos colonnes à cet effet? »

« Le dimanche 6 juillet, les professeurs et les élèves de l'Institution Saint-Louis, rentrant d'une promenade en bateau, débarquaient sur les quais de la ville. Les élèves, prenant aussitôt les rangs, portaient, musique en tête, pour rentrer joyeusement chez eux; mais voilà que quatre à cinq... comment dirais-je?... grands gamins, car ils avaient bien 18 à 20 ans, se mirent à siffler en accompagnant la marche des jeunes collégiens. »

« On n'y fit pas d'abord grande attention; mais, agacés par la persistance que les insulteurs mettaient à les suivre, un des professeurs s'approche de ces jeunes malappris et leur dit: « Voulez-vous deux sous pour siffler plus fort? » Cette apostrophe en plein visage, et si pleine d'à-propos, suffit pour couper les sifflets. Cette sorte de manifestation serait-elle déjà un des funestes effets de la loi Ferry? »

« Si un clercal (puisque c'est le mot du jour) se fût laissé aller à semblable insulte envers les élèves du collège communal, nous crierions aussi fort, et serions les premiers à le signaler à l'indignation publique. Nous demandons la liberté pour tous, et portons un égal respect aux deux établissements. »

Serait-ce être trop exigeant que de demander la réciprocité, et serait-il dit que les pères de famille qui croient devoir confier l'éducation et l'instruction de leurs enfants à une maison tenue par des ecclésiastiques, verront ces pauvres enfants exposés à être hués par les premiers braillards ou les premiers vauriens venus?...

« Si ces épithètes sonnaient mal aux oreilles de nos jeunes merles siffleurs, nous les priions de les relever en déclinant leurs noms. »

« Merci, Monsieur le Rédacteur, et veuillez accepter mes cordiales salutations. »

« Un père de famille résolu, et sincèrement partisan du respect et de la liberté de tous. »

Samedi prochain 19 juillet, à onze heures du matin, une messe pour le repos de l'âme du Prince Impérial sera célébrée à Saumur, dans l'église Saint-Pierre.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le jeudi 17 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Ils se réuniront le lundi 22 septembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Nous lisons dans un journal paru hier lundi:

« Le concours du Comice agricole de Saumur promet d'être des plus brillants. De nombreuses déclarations ont été faites par les propriétaires d'animaux. »

« Celui des machines agricoles sera aussi très-remarquable. Des constructeurs de Paris, Nantes, Angers, Tours, Vierzon, Bourges, Orléans, Poitiers et de beaucoup d'autres villes y prendront part. »

Voilà ce qui s'appelle arriver vingt-quatre heures après la bataille.

M. Hector Faugeron, rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*, a reçu la lettre suivante:

Monsieur,

J'ai déjà lu dans une feuille de Saumur plusieurs anecdotes sur M. Demangeat, tirées de votre journal. Voudriez-vous, Monsieur le Directeur, quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître, me permettre de vous donner la mienne?

Pour arriver aux faits, quelques courtes mais nécessaires explications préliminaires.

La petite commune de Souzay, près Saumur, possède une île. Il y a quelques années, plusieurs habitants intéressés avaient formé une société pour établir un bac de la terre ferme à l'île.

Déjà, l'an dernier, un habitant récalcitrant avait voulu fermer le bac à son arrivée sur l'île, prétendant à des droits qui lui furent déniés après une enquête *ad hoc*.

Malgré cela, cette année, nouvelle prétention de C... (qui songeait sans doute que les lois changeaient suivant les circonstances) à barrer le bac à son arrivée sur l'île.

Il y a quelque temps, un intéressé y voulant débarquer, rencontra un barrage. Ayant mis pied à terre, il eut d'abord à supporter les injures de C... Des paroles violentes aux coups avec de vrais... tous crins, il n'y a pas loin. Donc C... tomba à bras raccourcis sur le malheureux batelier, puis ayant encore de la bile à exhaler, il bat à plat de couture un conseiller municipal de Souzay et sa jeune fille qui se trouvait là. L'un des trois dut garder le lit plusieurs jours.

Notre agresseur, devenu plus calme, comprit qu'il avait été un peu trop loin. Il s'empressa donc de publier aux alentours qu'il avait été battu. Il alla même, dit-on, trouver des gens haut placés pour leur confier son affaire.

Devant des allégations aussi mensongères, une enquête fut demandée et des gendarmes durent se rendre à Souzay. Les faits ne purent manquer d'être constatés tels qu'ils s'étaient passés, c'est-à-dire que C... avait battu trois personnes, dont une avait dû garder le lit.

On allait donc ordonner des poursuites contre C....

Sur ces entrefaites, M. le maire de Souzay dut se rendre à la sous-préfecture pour la question du bac. Introduit dans le cabinet de M. Demangeat, celui-ci dit à M. le maire:

— Mais C..... pourrait bien avoir des droits pour entraver ce passage.

M. le maire. — Comment, monsieur le sous-préfet, la question a été jugée par votre prédécesseur contre C..... Est-ce que la justice aurait changé depuis que vous êtes à Saumur?

Un instant après on parla de coups et blessures.

M. le sous-préfet prenant son ton de dragon de l'Impératrice :

— Ne poursuivez pas C....., il ne sera pas condamné.

M. le maire. — ???

M. le sous-préfet. — Foi de Demangeat, il ne sera pas condamné.

M. le maire. — Mais, monsieur le sous-préfet, en soutenant des gens de cette sorte, vous ne ferez pas estimer la République.

M. le sous-préfet. — Il ne sera pas condamné! Du reste, votre commune est très-mal administrée, elle a un très-mauvais esprit. Cela est vraiment étonnant, entourée par des communes si bien pensantes.

M. le maire. — Mais, monsieur le sous-préfet...

M. le sous-préfet. — Je vous dis qu'il y a un très-mauvais esprit dans votre commune, et si jamais vous venez me demander quelque chose, vous n'aurez rien, rien...

M. le maire. — Monsieur le sous-préfet, nous payons nos impôts comme les autres, et je ne vois pas pourquoi nous n'obtiendrions rien lorsque nos demandes sont justes et raisonnables.

M. le sous-préfet. — Monsieur le maire, je vais vous surveiller...

A peine descendu dans la cour de la sous-préfecture, l'honorable maire de Souzay est rejoint par M. Demangeat qui avait descendu précipitamment les escaliers :

— Monsieur le maire, vous allez sans doute, vous aussi, avec votre voix douce-reuse, aller répéter que je vous ai dit que C... ne serait pas condamné?

M. le maire. — Pourquoi pas, monsieur le sous-préfet, puisque vous me l'avez dit et affirmé plusieurs fois?

M. le sous-préfet. — Nous verrons...

Ce « nous verrons » n'était pas un désaveu, tant s'en faut; mais n'était-ce point un commencement de reculade?

L'affaire ne peut manquer d'avoir des suites et je vous tiendrai au courant, monsieur le Rédacteur.

Recevez l'assurance de ma considération.

\*\*\*

Divers rapports, notamment ceux des inspecteurs de la pharmacie, ont signalé à l'attention de l'administration les empiriques qui exercent, sur les places publiques, l'art de la médecine et de la pharmacie sans être munis d'un diplôme régulier.

La possession de ce diplôme est prescrite par les articles 1 et 27 de la loi du 19 ventôse au XI, pour tout individu qui veut exercer. En outre, la loi du 26 germinal de la même année prohibe la vente des plantes médicinales sur les places publiques par tout individu non muni du diplôme d'herboriste.

Se conformant aux instructions du ministre de l'intérieur, les préfets viennent d'inviter les maires, dans tous les départements, à exercer et à faire exercer à l'égard de ceux qui contreviendraient à ces prescriptions légales toute la surveillance nécessaire et à verbaliser contre eux, s'il y a lieu.

#### CHOLET.

Voici des détails sur la tentative d'assassinat dont nous avons parlé hier :

Jeudi dernier, 10 juillet, à midi et demi, un triste événement a mis en émoi les habitants du quartier du Puis-de-l'Aire, à Cholet.

Le sieur Logeais (Félix), cordonnier, âgé de 37 ans, qui vivait séparé de sa femme depuis le 23 avril dernier, l'attira chez lui sous prétexte de lui restituer un mauvais buffet et une table; mais à peine la malheureuse était-elle entrée dans la chambre, que son mari la frappa de plusieurs coups de marteau sur la tête, et lui porta ensuite deux coups de tranchet, l'un au-dessus du sein droit, l'autre au cou, ouvrant la trachée de 8 centimètres environ.

Mortellement blessée, la femme Logeais s'élança vers la porte fermée sur elle, parvint à l'ouvrir, descendit le rapide escalier et alla s'affaîsser sur le trottoir : la quantité de sang qu'elle avait perdu et qu'elle perdait

encore ne lui avait pas permis d'aller plus loin. On s'empressa autour d'elle, on la fit entrer dans une maison du voisinage, où M. le docteur Coignard lui donna les premiers soins.

Logeais, de son côté, après avoir frappé sa victime, aurait dit : « Bon, tu es perdue ! » et s'est coupé la gorge à l'aide de son tranchet. M. le docteur Rousseau, appelé, a constaté que cet homme donnait encore signe de vie et qu'il avait une plaie de 10 à 12 centimètres à la partie supérieure du cou.

La justice, qui s'est rendue sur le théâtre du crime, a fait transporter les époux Logeais à l'hôpital, où, dit-on, l'état du mari s'est amélioré; celui de la femme est le même.

Logeais est ivrogne, brutal, et on l'a toujours considéré comme un homme dangereux. Il a été condamné deux fois en police correctionnelle pour coups et blessures sur la personne de sa femme; et la dernière de ses condamnations, qui lui a fait passer un mois sous les verroux, ne remonte qu'au 27 mars dernier.

Les époux Logeais ont quatre enfants; l'aîné est détenu dans une maison de correction. (Intérêt public.)

#### LANGAIS.

Le sieur Marchoux, de Saumur, se trouvait depuis quelques jours à Langeais, chez M. Noyère, entrepreneur de maçonnerie, lorsque l'on s'aperçut d'un dérangement notable de ses facultés mentales. Ce malheureux s'est livré à des voies de fait envers les gens qui l'entouraient; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que l'on put se rendre maître de lui et le conduire à l'hospice.

#### LA TEMPÉRATURE EN ESPAGNE.

Le 6 juillet, à Madrid, le thermomètre a marqué, à l'ombre, 37,5 degrés centigrades au maximum, et 16,4 au minimum.

À Séville, le thermomètre est monté, à l'ombre, à 41 degrés, tandis qu'à Soria il marquait seulement 12 degrés.

On écrit de Sorinera au *Diario de Barcelona* :

« Le mois de juin qui vient de finir a été si chaud, que le 30 le thermomètre a marqué 45 degrés centigrades, et qu'il est mort quelques personnes du typhus. »

À Tauste (province de Saragosse), il est tombé de la grêle; près du tiers de la récolte du vin est perdue.

#### LA NEIGE EN SUISSE.

On écrit de Berne, le 9 juillet :

« Samedi dernier, 5 juillet, les montagnes de l'Emmenthal, le Niesen, etc., étaient couvertes de neige.

» Chacun se boutonne pour ne pas donner prise aux attaques d'un vent froid et violent, accompagné de rafales de pluie. Les étrangers se cachent, les hôtels sont à peu près vides, et les marchands soupirent en allant chaque matin consulter les bulletins météorologiques, qui, dans leur laconisme, n'annoncent que pluies et tempêtes. »

Pour retrouver un temps aussi épouvantable que celui que nous subissons et qui devient une véritable calamité publique, il ne faut pas remonter à moins d'un siècle, et encore.

Au commencement de l'été 1725, une pluie générale survint non-seulement en France, mais dans tout le reste de l'Europe. Cette pluie commença à la mi-avril; elle continua presque tous les jours plus ou moins pendant les mois de mai, de juin et une partie de juillet. Cette abondance d'eau causa une véritable alarme; les inondations survinrent et la Seine sortit de son lit.

On dit alors dans toutes les églises des prières pour attirer les bénédictions de Dieu sur les fruits de la terre.

Une grande procession générale eut lieu à Paris, l'on promena la chaise de sainte Geneviève, ce qui ne se pratiquait que dans les calamités publiques.

Un arrêté du Parlement avait prescrit cette cérémonie, qui eut lieu le 7 juillet 1725, et à laquelle assistèrent toutes les cours supérieures et le personnel de l'Hôtel-de-Ville en robe de cérémonie.

Deux jours après, dit le journal historique de cette époque, la pluie cessa entière-

ment, une chaleur tempérée s'ensuivit, et la récolte que l'on croyait perdue fut encore abondante.

L'année 1879 aura dépassé en mauvais temps celle de 1725, car il pleut depuis plus de huit mois, et les observatoires météorologiques sont loin de nous rassurer.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 13 juillet 1879.

Versements de 158 déposants (39 nouveaux), 27,903 fr. 89 c.

Remboursements, 9,386 fr. 36 c.

#### Publications de mariage.

Nicolas Jund, champagniseur (veuf), de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie-Anne Derrien, domestique (veuve), de Saumur.

Armand-Léon Joseph, papetier, de Saumur, et Charlotte-Alphonsine Leboucher, sans profession, du Mans.

#### Marché de Saumur du 12 juillet.

Blé nouv. (l'h.)	—	Huile chene.	50	—
Eroment (l'h.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine tréfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	75
Avoine h. bar.	50	Luzerne	780	68
Fèves	75	Paille	780	48
Pois blancs	80	— Amandes	50	—
— rouges	80	— Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas	157	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	—
Huile de noix	50	— 3 <sup>e</sup>	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Ordi., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	60
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	55
La Vienne, 1877.	—	à	45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1877.	—	à	110
Id.	1878	—	—
Champigny, 1878	1 <sup>re</sup> qualité	à	170
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	110
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	—
Varrains, 1877	—	à	—
Varrains, 1878.	—	à	100
Bourgueil, 1878	1 <sup>re</sup> qualité	à	115
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	120
Restigné 1878	—	à	100
Id.	1877	—	—
Chinon, 1878.	1 <sup>re</sup> id.	à	95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	88
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	90
Id.	1877	—	—
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	85

#### Variétés.

#### La prise de la Bastille.

(Suite et fin.)

« La Bastille n'a pas été prise de vive force, disait le brave Elie, l'un des combattants, elle s'est rendue avant même d'être attaquée, » par capitulation, sur la promesse qu'il ne serait fait de mal à personne. La garnison, trop bien garantie, n'avait plus le cœur de tirer sans péril sur des corps vivants, et, d'autre part, elle était troublée par la vue de la foule immense. Huit ou neuf cents hommes seulement attaquèrent, la plupart ouvriers ou boutiquiers du faubourg, tailleurs, charrons, merciers, marchands de vin, mêlés à des gardes françaises. Mais la place de la Bastille et toutes les rues environnantes étaient combles de curieux qui venaient voir le spectacle; parmi eux, dit un témoin, « un nombre de femmes » élégantes et de fort bon air, qui avaient laissé leurs voitures à quelque distance. » Du haut de leurs parapets, il semblait aux cent vingt hommes de la garnison que Paris tout entier débordait contre eux. Aussi bien ce sont eux qui baissent le pont-levis, qui introduisent l'ennemi : tout le monde a perdu la tête, les assiégés comme les assiégeants; ceux-ci encore davantage, parce qu'ils sont enivrés par la victoire.

» A peine entrés, ils commencent par tout briser, et les derniers venus fusillent les premiers, au hasard; « chacun tire sans faire attention ni où ni sur qui les coups » portent. » La toute-puissance subite et la licence de tuer sont un vin trop fort pour la nature humaine; le vertige vient, l'homme voit rouge, et son délire s'achève par la féroce. Car le propre d'une insurrection populaire, c'est que personne n'y obéissant à per-

sonne, les passions méchantes y sont libres autant que les passions généreuses, et que les héros n'y peuvent contenir les assassins. Elie, qui est entré le premier, Cholat, Hulín, les braves qui sont en avant, les gardes françaises qui savent les lois de la guerre, tâchent de tenir leur parole; mais la foule qui pousse par derrière ne sait qui frapper et frappe à l'aventure. Elle épargne les Suisses qui ont tiré sur elle et qui, dans leur sarrau bleu, lui semblent des prisonniers. En revanche, elle s'acharne sur les invalides qui lui ont ouvert la porte; celui qui a empêché le gouverneur de faire sauter la forteresse a le poignet abattu d'un coup de sabre, est percé de deux coups d'épée, pendu, et sa main, qui a sauvé un quartier de Paris, est promenée dans les rues en triomphe.

» On entraîne les officiers, on en tue cinq, avec trois soldats, en route ou sur place. Pendant les longues heures de la fusillade, l'instinct meurtrier s'est éveillé, et la volonté de tuer, changée en idée fixe, s'est répandue au loin dans la foule qui n'a pas agi. Sa seule clameur suffit à le persuader; à présent, c'est assez pour elle qu'un cri de haro; dès que l'un frappe, tous veulent frapper. « Ceux qui n'avaient point d'armes, » dit un officier, lançaient des pierres contre moi, les femmes grindaient des dents, et me menaçaient de leurs poings. Déjà deux de mes soldats avaient été assassinés derrière moi..... J'arrivai enfin, sous un cri général d'être pendu, jusqu'à quelques centaines de pas de l'Hôtel-de-Ville, » lorsqu'on apporta devant moi une tête perchée sur une pique, laquelle on me » présenta pour la considérer, en me disant » que c'était celle de M. de Launay, » le gouverneur. — Celui-ci, en sortant, avait reçu un coup d'épée dans l'épaule droite; arrivé dans la rue Saint-Antoine, « tout le monde » lui arrachait les cheveux et lui donnait des coups. » Sous l'arcade Saint-Jean, il était déjà « très-blessé. » Autour de lui, les uns disaient : « Il faut lui couper le cou; » les autres : « Il faut le pendre; » les autres : « Il faut l'attacher à la queue d'un cheval. » Alors, désespéré et voulant abrégier son supplice, il crie : « Qu'on me donne la mort ! » et, en se débattant, lance un coup de pied dans le bas-ventre d'un des hommes qui le tenaient. A l'instant, il est percé de baïonnettes, on le traîne dans le ruisseau, on frappe sur son cadavre, en criant : « C'est un ga- » leux et un monstre qui nous a trahis; la » nation demande sa tête pour la montrer » au public, » et l'on invite l'homme qui a reçu le coup de pied à la couper lui-même.

» Celui-ci, cuisinier sans place, demi-badaud qui est « allé à la Bastille pour voir ce qui s'y passait, » juge que, puisque tel est l'avis général, l'action est « patriotique, » et croit même « mériter une médaille en » détruisant un monstre. » Avec un sabre qu'on lui prête, il frappe sur le col nu; mais, le sabre mal affilé ne coupant point, il tire de sa poche un petit couteau à manche noir, et, « comme en sa qualité de cuisinier » il sait travailler les viandes, » il achève heureusement l'opération.

» Puis, mettant la tête au bout d'une fourche à trois branches, et accompagné de plus de deux cents personnes armées, « sans compter la populace, » il se met en marche, et, rue Saint-Honoré, il fait attacher à la tête deux inscriptions pour bien indiquer à qui elle était. La gaieté vient : après avoir défilé dans le Palais-Royal, le cortège arrive sur le Pont-Neuf; devant la statue de Henri IV, on inclina trois fois la tête, en lui disant : « Salue ton maître. » C'est la plaisanterie finale : il y en a dans tout triomphe, et, sous le boucher, on voit apparaître le gamin. »

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur une émission d'actions que nous annonçons à notre 4<sup>e</sup> page sous le titre de : *Banque générale des rentes et valeurs.*

Comme il ne s'agit point d'une affaire nouvelle, mais bien de l'agrandissement d'un établissement financier existant depuis 1875 et ayant toujours fait de brillantes affaires, nous ne saurions trop engager nos lecteurs à profiter de cette émission.

Le conseil d'administration, composé d'hommes honorables et pratiques, est une garantie certaine d'un brillant avenir.

Les actions de cette Société ne sauraient donc manquer d'acquiescer promptement une forte plus-value par l'importance des revenus annuels que l'on doit en attendre.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement; ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —		9 15 soir.	
7 40 —	11 35 —		

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUILLET 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %		10	Crédit Foncier colonial	425		2 50	Canal de Suez	736 25		6 25	
3 % amortissable		40	Crédit Foncier, act. 500 f.	810		10	Crédit Mobilier esp.	1205		15	
4 1/2 %			Obligations foncières 1877	392 50		3 50	Société autrichienne	615		5	
5 %		15	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	710			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor		10	Crédit Mobilier	537 50		2 50					
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit foncier d'Autriche	640			Orléans	386			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	737 50		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	383 50			
— 1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1168 75		3 75	Est	383			
— 1869, 3 %			Midi	867 50			Nord	389 25			
— 1871, 3 %			Nord	1520			Ouest	383			
— 1875, 4 %		25	Orléans	1212 50		2 50	Midi	382 50			
— 1876, 4 %			Ouest	782 50		2 50	Paris (Grande Ceinture)	392			
Banque de France	3150	10	Compagnie parisienne du Gaz	1270		5	Paris-Bourbonnais	385 50			
Comptoir d'escompte	870	5	C. gén. Transatlantique	592 50		1 25	Canal de Suez	572 50			
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)		
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.		
1 — 23 — — — — — soir,		
4 — 10 — — — — — express.		
7 — 15 — — — — — omnibus.		
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).		

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		
8 — 31 — — — — — omnibus.		
9 — 40 — — — — — express.		
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.		
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.		
10 — 28 — — — — — express-poste.		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> La FERME DE LA BONDE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 18 hectares.

2<sup>o</sup> La FERME DE LA MORINERIE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 11 hectares.

3<sup>o</sup> UN MORCEAU DE TERRE, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 5 hectares 65 ares 15 centiares, compris au cadastre sous le numéro 251, section D.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (330)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire,

Le samedi 19 juillet 1879, à midi,

A Saumur, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire,

UNE

**PIÈCE DE TERRE LABOURABLE**

Nommée LA MAISON-NEUVE,

Commune de Villebriant,

Contenant 3 hectares 46 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (373)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1880.

**LA FERME DE CHOZÉ**

Située près le château de Chozé, commune de Cizay,

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes; le tout en un ensemble, d'une contenance de 32 hectares.

S'adresser, pour visiter les biens et pour traiter, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, soit audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (361)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

**JARDINS**

A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.

S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

**A LOUER**

**GRANDS ET VASTES MAGASINS**

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (34)

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879,

**LA FERME**

(EN CONSTRUCTION)

Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**

Sise commune de Neuillé

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT.

**UNE TRÈS-BELLE MAISON**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 4,

Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT.

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**PORCION DE MAISON**

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

**A LOUER**

**GRANDE ET BELLE CAVE**

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, demande un petit commis de 13 à 14 ans.

**CIMENTS ARTIFICIELS**

Nous, soussigné, maire de la commune de Saint-Just-sur-Dive (Maine-et-Loire), certifions que le sieur PASQUIER a fait, à l'entrée de la prairie de cette commune, une borne en ciment à titre d'échantillon, et que cette borne, avec la solidité qu'elle possède, et les noms des deux propriétaires adjacents incrustés dessus, offre une garantie sérieuse de propriété. Avec ce système, et d'après une simple indication, il serait facile de trouver les limites d'un terrain dans une prairie, dans un bois, etc.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat. Mairie de Saint-Just-sur-Dive, 1<sup>er</sup> juillet 1879.

Le Maire, L. DUBOIS. (386)

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. — Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants. (165)



**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

**BANQUE GÉNÉRALE**

**DES RENTES ET VALEURS**

Société anonyme fondée par acte du 24 juin 1879.

Capital social porté à 2,000,000 de fr., divisé en 4,000 actions de 500 francs chacune.

Emission de 3,000 Actions, cédées à 525 francs chacune.

Payables : En souscrivant..... Fr. 50  
A la répartition..... 150  
Le 1<sup>er</sup> septembre prochain..... 150  
Le 1<sup>er</sup> novembre prochain..... 175 } **525 fr.**

Les souscripteurs qui se libéreront par anticipation jouiront d'un escompte de 5 %.

Les actionnaires ont par prélèvement 5 % d'intérêt et 80 % des bénéfices.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MM. CH. DOYEN, ancien agent de change, membre du conseil général de l'Aube;

LE BON, banquier, rue Laffitte, 9, à Paris;

D. MAUREL DE PEIPIN, banquier, directeur du Comptoir financier et des Travaux publics;

P. TROCHON, ancien directeur de la Banque des Rentes et Valeurs. — Directeur : M. P. TROCHON.

La BANQUE GÉNÉRALE DES RENTES ET VALEURS est la transformation en Société anonyme d'une Banque existant depuis 1875, que le développement de ses affaires a décidé à s'agrandir. Elle a une installation et une clientèle toutes faites et de nombreuses affaires en cours.

Le but de la Société étant les émissions de fonds d'Etats, d'actions et d'obligations de sociétés, et toutes les opérations de banque et de finances, ses affaires sont sans risques et donnent des bénéfices considérables.

Ses actions sont donc des titres à conserver comme sûreté et comme importance de revenus.

La Souscription est ouverte à partir du 10 Juillet :

A PARIS, { Au Siège de la Société, rue Richelieu, n<sup>o</sup> 110;  
Au Comptoir financier et des Travaux publics, rue Villedo, n<sup>o</sup> 8;

EN PROVINCE, chez tous les Banquiers correspondants. Adresser toutes lettres et valeurs à M. P. TROCHON, rue de Richelieu, n<sup>o</sup> 110, Paris.

Prospectus envoyés sur demande. (370)

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

**NOTICES ARCHÉOLOGIQUES**

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie,

Membre de l'Académie de Législation de Toulouse,

Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire,

Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

**MONUMENTS D'ANGERS**

Deuxième série :

**SAUMUR ET SES ENVIRONS**

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.